

Procès-verbal de la session **ORDINAIRE** tenue le **2 JUIN 2014 à 19 h 30** au centre administratif, salle du conseil, sis au 15 rue Caron à Kingsey Falls.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON,	mairesse;
Christian CÔTÉ,	conseiller;
Alain DUCHARME,	conseiller;
Luc DUVAL,	conseiller;
Krystel HOULE-PLANTE,	conseillère;
Marie-Josée PLEAU,	conseillère;
Christian TISLUCK,	conseiller.

Assiste également à la session :

Lyne FOURNIER,	greffière adjointe, directrice générale par intérim.
----------------	---

14,155 OUVERTURE DE LA SESSION

La mairesse, Micheline Pinard-Lampron, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session à 19 h 38.

14,156 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

Les points suivants sont ajoutés aux affaires nouvelles :

- 17.1 THÉÂTRE DES GRANDS CHÊNES – Demande de soutien à la publicité
- 17.2 FABRIQUE SAINTE-MARGUERITE-BOURGEOYS–Demande de contribution financière pour leur activité de financement lors de la Fête nationale
- 17.3 PARC-ÉCOLE
- 17.4 PARC MUNICIPAL
- 17.5 GESTERRA
- 17.6 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

14-123 RÉSOLUTION NO 14-123 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

14,157 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

14,157.1 SESSION ORDINAIRE DU 5 MAI 2014

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session ordinaire du 5 mai 2014.

**14-124 RÉSOLUTION NO 14-124
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SESSION ORDINAIRE DU 5 MAI 2014**

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 5 mai 2014 tel que présenté.

14,157.2 SESSION SPÉCIALE DU 12 MAI 2014

La mairesse remercie M. Christian Côté d'avoir présidé la session spéciale du 12 mai en son absence.

Elle demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session spéciale du 12 mai 2014.

**14-125 RÉSOLUTION NO 14-125
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SESSION SPÉCIALE DU 12 MAI 2014**

Sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session spéciale du 12 mai 2014 tel que présenté.

14,158 PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Emmanuelle Lebeau-Guertin, résidente de Kingsey Falls porte à l'attention du conseil, pour l'intérêt collectif, que l'escalier situé à la sortie du pont et qui descend vers la rue Gibson est dangereux lors du gel et du dégel. Les marches sont dangereuses et il n'y a pas de rampe sur une dizaine de marches.

Les membres du conseil informent madame Lebeau-Guertin que cet escalier appartient au Parc Marie-Victorin. Ils vont faire le suivi auprès du parc à ce sujet.

Madame Lebeau-Guertin soumet une demande d'intérêt personnel concernant la taxe de non résident pour les cours d'aquaforme qui se donnent à Warwick. Elle a été informée que la ville ne subventionne pas cette taxe lorsque l'activité est dispensée à Kingsey Falls. Toutefois, elle indique que l'horaire des cours à Kingsey Falls ne lui convient pas.

Les membres du conseil l'informent qu'ils vont vérifier l'horaire prévu avec la coordonnatrice des loisirs pour étudier la possibilité d'offrir ce cours durant la journée.

Le directeur du Service de sécurité incendie étant présent dans la salle, la mairesse suggère de traiter le point 10.4 de l'ordre du jour immédiatement. Les membres du conseil sont d'accord.

14,159 NOMINATION DE YANNICK DESRUISSEUX À TITRE DE LIEUTENANT DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

**14-126 RÉSOLUTION NO 14-126
SERVICE DE PRÉVENTION DES INCENDIES
NOMINATION D'UN LIEUTENANT**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 L'officier Yannick Desruisseaux a réussi la formation d'officier non urbain (ONU);
- 2 Le directeur du Service de sécurité incendie recommande de nommer M. Desruisseaux lieutenant;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **NOMINATION D'UN LIEUTENANT.** La Ville de Kingsey Falls nomme monsieur Yannick Desruisseaux lieutenant du Service de prévention des incendies.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à M. Stéphane Ouellet, directeur du Service de prévention des incendies, et à la trésorière.

La mairesse informe les membres du conseil que la trésorière est présente pour expliquer le document qu'elle a préparé, à la demande de la municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick concernant le mode de facturation pour le Service de sécurité incendie.

14,160 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – Mode de facturation pour les Municipalités de Sainte-Élizabeth-de-Warwick et de Sainte-Séraphine

Madame Patenaude mentionne qu'une rencontre a eu lieu en février dernier avec les maires et les directrices générales des municipalités de Sainte-Élizabeth-de-Warwick et de Sainte-Séraphine, et les représentants de Kingsey Falls.

Lors de cette rencontre, le maire de Sainte-Élizabeth-de-Warwick a demandé à la ville de leur présenter le calcul des coûts qui leur sont facturés selon la méthode utilisée par la Ville de Warwick.

Elle explique les tableaux dont les membres du conseil ont reçu une copie avec l'avis de convocation de la présente réunion et elle répond aux questions.

Suite à la discussion, il est convenu que madame Patenaude enverra le tableau à la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick.

On profite de la présence de madame Patenaude pour avoir les explications sur les montants dépensés à date pour la construction du Pavillon des loisirs et l'installation des jeux d'eau. De plus, les membres du conseil conviennent également de traiter le point 17. Académie de tennis.

14,161 PAVILLON DES LOISIRS ET INSTALLATION DES JEUX D'EAU

Madame Patenaude informe les membres du conseil des dépenses qui ont été payées et engagées à ce jour pour le pavillon des loisirs et pour les jeux d'eau. Elle souligne qu'il y a un montant prévu pour les infrastructures, soit pour l'aménagement extérieur et intérieur du pavillon et pour l'achat d'équipement (tables, chaises, etc.)

14,162 ACADÉMIE DE TENNIS KINGSEY FALLS – Subvention 2014

Les membres du conseil demandent à madame Patenaude comment était traité le dossier des cours de tennis auparavant.

Madame Patenaude explique que les frais d'inscriptions couvraient le salaire des professeurs et les achats de matériel comme les balles, mini-filets, cibles et autres. Donc, le solde était à zéro à la fin de l'été.

Les membres du conseil soulignent que l'année dernière, la ville avait accordé une subvention à l'Académie de tennis pour aider au lancement des activités élités et que maintenant celles-ci devraient s'autofinancer.

Étant donné que pour les autres associations ou clubs, la ville fournit ses infrastructures et pour être équitable envers tous, la ville ne versera pas de subvention pour le tennis en 2014.

14,163 COMPTES RENDUS DES ÉLUS

Le conseiller Luc Duval informe les membres du conseil qu'il a participé à la réunion de la Maison des jeunes. Il souligne qu'un jeune a été banni à la suite d'un vol.

M. Duval a eu une rencontre la semaine dernière avec Jean-Pierre Rivard, Éric Hamel et Lyne Fournier pour planifier les travaux qui doivent être faits par les étudiants et s'assurer de l'encadrement de ces derniers.

M. Duval informe également les membres du conseil qu'il est allé vérifier les travaux de drainage qui devront être faits chez M. Campeau sur la rue des Grenats. Il mentionne que les travaux devront être exécutés cette année pour éviter que le terrain se mine encore plus.

14,164 RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION

Le rapport du Service d'urbanisme a été transmis aux membres du conseil avec l'avis de convocation de la présente session. Le rapport du Service d'infrastructures et celui de la bibliothèque sont remis séance tenante. Aucune question n'est posée.

14,165 COMPTES DU MOIS

14-127 RÉSOLUTION NO 14-127 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

Sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tels que déposés d'un montant total de **DEUX CENT TRENTE-NEUF MILLE CENT SOIXANTE-QUATRE DOLLARS ET TRENTE CENTS (239 164,30 \$)**.

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

14,166 CORRESPONDANCE

La greffière adjointe lit une carte transmise par deux nouveaux résidents pour remercier toute l'équipe pour l'accueil reçu ainsi que la ville pour les certificats cadeaux.

14,167 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR MME JACINTHE LEMIEUX (Gîte de la Rose) – Marge de recul avant pour rampe d'accès

14-128 RÉSOLUTION NO 14-128 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PAR MME JACINTHE LEMIEUX MARGE DE REcul AVANT POUR LA RAMPE D'ACCÈS

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Madame Jacinthe Lemieux possède un immeuble situé au 1, rue Caron;
- 2 Madame Lemieux désire régulariser la rampe d'accès construite à 4,20 mètres de marge de recul avant comparativement aux 5,50 mètres de marge de recul tel que prescrits au règlement de zonage n° 09-02;
- 3 Le fait de refuser la demande causerait un préjudice sérieux au demandeur et le fait de l'accorder ne causera aucun préjudice aux propriétaires voisins;

- 4 Le conseil municipal a adopté le règlement no 09-06 sur les dérogations mineures;
- 5 Ce règlement s'applique dans toutes les zones de la municipalité;
- 6 Aux termes de la résolution no CCU 14-15, le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder la dérogation demandée;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DÉCISION.** Le conseil municipal accorde à madame Jacinthe Lemieux une dérogation mineure permettant l'implantation de la rampe d'accès à 4,20 mètres de marge de recul avant comparativement aux 5,50 mètres de marge de recul avant tel que prescrits au règlement de zonage n° 09-02.
- 2- **AFFECTATION.** Cette résolution affecte le lot 6-88-2 du **RANG 12** du cadastre officiel du **CANTON DE KINGSEY**, circonscription foncière de **DRUMMOND**.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible au demandeur.

14,168 RESSOURCES HUMAINES

14,168.1 EMBAUCHE DE LA COORDONNATRICE DES LOISIRS ET DES ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES

14-129 RÉSOLUTION NO 14-129 EMBAUCHE D'UNE COORDONNATRICE DES LOISIRS ET DES ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La coordonnatrice des loisirs a quitté son poste le 30 mai 2014;
- 2 Une offre d'emploi a été publiée pour remplacer cette personne dont le titre du poste devient coordonnatrice des loisirs et des activités communautaires;
- 3 Le comité de sélection recommande l'embauche de madame Martine Côté pour ce poste;
- 4 Les crédits nécessaires à l'exécution de la présente résolution sont prévus au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **EMBAUCHE.** La ville ratifie l'embauche de madame Martine Côté au poste de coordonnatrice des loisirs et des activités communautaires. La période de travail a débuté le 2 juin 2013.

- 2- **CONDITIONS DE TRAVAIL.** Madame Côté aura le statut d'employée permanente à temps plein. Il s'agit d'un poste de trente-cinq (35) heures par semaine. Madame Côté sera soumise aux conditions générales de travail telles qu'adoptées aux termes de la résolution no 13-259. Toutefois, on lui attribue trois années d'ancienneté pour les vacances. Le taux horaire de son salaire est celui spécifié au dossier no 02-16.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à madame Martine Côté.

14,168.2 PÉRIODE DE TRAVAIL D'EMPLOYÉS SAISONNIERS

14-130

**RÉSOLUTION 14-130
SERVICE D'INFRASTRUCTURES
EMPLOYÉ SAISONNIER
PÉRIODE DE TRAVAIL DE DAVID LIZOTTE-GAUTHIER**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Chaque année, la Ville de Kingsey Falls procède à l'embauche des employés saisonniers pour le Service d'infrastructures;
- 2 Les travaux de la période estivale doivent maintenant être effectués;
- 3 La ville a engagé M. David Lizotte-Gauthier comme employé saisonnier de ce service;
- 4 Un montant est prévu à cette fin dans le budget 2014;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PÉRIODE DE TRAVAIL D'UN JOURNALIER SAISONNIER.** Le conseil municipal ratifie l'embauche de monsieur David Lizotte-Gauthier au poste de journalier pour le Service d'infrastructures. La période de travail de monsieur Labbé pour la saison 2014 a débuté le 25 mai 2014 et se terminera le 6 septembre 2014.
- 2- **CONDITIONS DE TRAVAIL.** Monsieur Lizotte-Gauthier a le statut d'employé saisonnier à durée déterminée. Il est soumis aux conditions générales de travail telles qu'adoptées aux termes de la résolution 13-259. Il est engagé sur une base de QUARANTE (40) heures par semaine. Son salaire horaire est celui spécifié au dossier no 04-132.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à M. David Lizotte-Gauthier et à la trésorière.

**14-131 RÉSOLUTION NO 14-131
SERVICE D'INFRASTRUCTURES
RENOUVELLEMENT DE LA PÉRIODE DE
TRAVAIL DE ÉRIC HAMEL**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 14-50, la saison de travail de M. Éric Hamel doit se terminer le 5 juillet 2014;
- 2 Il y a lieu de renouveler la période de travail de M. Hamel;
- 3 Les sommes nécessaires sont prévues au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **RENOUVELLEMENT.** Le conseil municipal autorise le renouvellement de la période de travail de M. Éric Hamel jusqu'au 6 septembre 2014.
- 2- **CONDITIONS.** Les conditions de travail demeurent les mêmes.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à M. Éric Hamel et à la trésorière.

**14-132 RÉSOLUTION NO 14-132
SERVICE D'INFRASTRUCTURES
RENOUVELLEMENT DE LA PÉRIODE DE
TRAVAIL DE JEAN-YVES CAMPEAU**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 14-51, la saison de travail de M. Jean-Yves Campeau doit se terminer le 5 juillet 2014;
- 2 Il y a lieu de renouveler la période de travail de M. Campeau;
- 3 Les sommes nécessaires sont prévues au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **RENOUVELLEMENT.** Le conseil municipal autorise le renouvellement de la période de travail de M. Jean-Yves Campeau jusqu'au 6 septembre 2014.
- 2- **CONDITIONS.** Les conditions de travail demeurent les mêmes.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à M. Jean-Yves Campeau et à la trésorière.

14,168.3 EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS

14-133 RÉSOLUTION NO 14-133 EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS POUR LE CAMP DE JOUR, LA PISCINE ET L'EXPOSITION BORÉALIS

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Des étudiants se sont désistés pour un travail à la piscine et au camp de jour et qu'il y a lieu de remplacer ces étudiants;
- 2 La ville doit embaucher deux étudiants pour travailler à l'exposition Boréal;is;
- 3 Les sommes nécessaires sont prévues au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **EMBAUCHE POUR LE CAMP DE JOUR.** La ville est autorisée à engager l'étudiant Alexis Chamberland comme animateur au camp de jour pour l'été 2014.
- 2- **EMBAUCHE DE MONITEUR ET ASSISTANT MONITEUR DE LA CROIX-ROUGE ET SAUVETEUR NATIONAL.** La ville est autorisée à engager l'étudiant Gabriel Fredette comme assistant-sauveteur pour la saison 2014. M. Fredette agira comme occasionnel, selon le besoin.
- 3- **EXPOSITION BORÉALIS.** La ville est autorisée à engager les étudiants suivants pour travailler à l'exposition Boréal;is qui se tiendra au cours de l'été 2014 : Antoine Moore et Charles Magnan.
- 4- **HORAIRE DE TRAVAIL.** Les étudiants seront appelés à travailler sur des horaires variables.
- 5- **CONDITIONS SALARIALES.** Les conditions salariales sont celles adoptées par la ville et réservées aux étudiants.
- 6- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

14,169 MAISON DU 9, RUE CARON – Signature du bail

14-134 RÉSOLUTION NO 14-134 SIGNATURE DU BAIL POUR LA LOCATION DU 9, RUE CARON

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a loué la maison située au 9, rue Caron à madame Nicole Carle;
- 2 Il y a lieu de signer un bail pour cette location;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à signer un bail en faveur de madame Nicole Carle pour la location de la maison située au 9, rue Caron à Kingsey Falls.
- 2- **DURÉE ET LOYER.** Ce bail est mensuel et à durée indéterminée. Le loyer est de QUATRE CENT VINGT-CINQ DOLLARS (425,00 \$) par mois, payable le premier jour du mois. Le chauffage, l'eau chaude et l'électricité sont à la charge du locataire.
- 3- **FIN DU BAIL.** Dans le cas où la ville voulait reprendre possession de la maison, elle devra donner un préavis de trois (3) mois au locataire. Le locataire devra également donner un préavis de trois (3) mois si elle veut mettre fin au bail.
- 4- **SIGNATURE.** La mairesse est autorisée à signer le bail.

14,170 SERVICE D'INFRASTRUCTURES – Achat d'une tondeuse à gazon

**14-135 RÉOLUTION NO 14-135
SERVICE D'INFRASTRUCTURES
ACHAT D'UNE TONDEUSE À GAZON**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La tondeuse à gazon n'est plus en état de fonctionner et qu'il y a lieu de la remplacer;
- 2 Grenier Petite mécanique a présenté une offre intéressante pour la ville
- 3 Des crédits sont disponibles au budget pour cet achat;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1 **ACHAT.** La ville est autorisée à acheter de Grenier Petite Mécanique une tondeuse à gazon Husqvarna HO 190CC, à traction intégrale, modèle # 961 45 00-11, le tout tel que décrit dans la soumission no 2350 du 9 mai 2014.
- 2 **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **SIX CENT CINQUANTE ET UN DOLLARS ET QUATRE-VINGT-DIX CENTS (651,90 \$)** taxes incluses pour les fins de la présente résolution.
- 3 **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même fonds général.

14,171 VENTE DU CAMION CITERNE INTERNATIONAL, 1994

**14-136 RÉSOLUTION NO 14-136
VENTE DU CAMION CITERNE INTERNATIONAL 1994**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le camion citerne International 1994 demande des réparations trop importantes et qu'il a été remplacé;
- 2 Il y a lieu que la ville se départisse de ce bien;
- 3 Monsieur Jean Hémond, pour Hémond Ltée, a déposé une proposition intéressante pour la ville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **VENTE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à vendre à Hémond Ltée, de Danville, le camion citerne International 1994, numéro d'identification 2HSFMJJR5RC080670 au prix de **QUATRE MILLE DOLLARS (4 000,00 \$)** plus les taxes applicables, comptant.
- 2- **GARANTIE.** La ville ne donne aucune garantie. L'acheteur a examiné les biens et en assume tous les risques.
- 3- **SIGNATURE.** La greffière adjointe, Mme Lyne Fournier, est autorisée à signer tous les documents nécessaires à la vente et au transfert de ce véhicule.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à monsieur Jean Hémond de Hémond Ltée.

14,172 REJET DES EAUX USÉES – Entente à intervenir entre Séchoirs Kingsey Falls inc. et la ville

Les membres du conseil veulent prendre connaissance du projet d'entente. Ce point est donc reporté à une session ultérieure.

14,173 PARC MARIE-VICTORIN – Appui à la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières

**14-137 RÉSOLUTION NO 14-137
PARC MARIE-VICTORIN
APPUI À LA DEMANDE DE RECONNAISSANCE
AUX FINS D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le 18 mars 2005, le Parc Marie-Victorin inc. a obtenu une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières pour l'activité exercée au 385, boulevard Marie-Victorin;
- 2 Dans le cadre de la révision périodique effectuée par la Commission municipale du Québec, le Parc Marie-Victorin a fait parvenir certains documents à la Commission;

- 3 En vertu du deuxième alinéa de l'article 243.23 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Commission doit consulter la municipalité locale;
- 4 La Ville de Kingsey Falls reconnaît le volet éducatif administré par le Parc Marie-Victorin, notamment les classes vertes et les visites éducatives guidées qui durent pendant toute la saison d'exploitation de cet organisme;
- 5 La ville considère depuis ses débuts le Parc Marie-Victorin comme étant un organisme non imposable;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **APPUI.** La Ville de Kingsey Falls appuie la demande du Parc Marie-Victorin inc. pour obtenir la reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la Commission municipale du Québec et au Parc Marie-Victorin inc.

14,174 PAVILLON DES LOISIRS – Contrat pour teinter les vitres

14-138

**RÉSOLUTION NO 14-138
PAVILLON DES LOISIRS
CONTRAT POUR TEINTER LES VITRES**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a fait construire un nouveau Pavillon des loisirs au parc municipal;
- 2 La façade du bâtiment est en plein soleil une bonne partie de la journée;
- 3 Il y a lieu de faire installer un film sur les vitres pour atténuer le soleil et ainsi réduire la chaleur;
- 4 Le Groupe Irenode de Victoriaville a présenté une offre intéressante pour la ville;
- 5 Des crédits sont disponibles au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls accorde au Groupe Irenode le contrat pour teinter les vitres du Pavillon des loisirs, le tout tel que décrit à la soumission no 265 du 12 mai 2014.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **MILLE NEUF CENT SEIZE DOLLARS ET TRENTE-NEUF CENTS (1 916,39 \$)** taxes incluses pour les fins de la présente résolution.

- 3- **SOURCES DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Groupe Irenode.

14,175 50^E ANNIVERSAIRE DE CASCADES

14,175.1 DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA TENUE D'UN SPECTACLE APRÈS L'HEURE LIMITE PRÉVUE AU RÈGLEMENT MUNICIPAL

**14-139 RÉSOLUTION NO 14-139
50^E ANNIVERSAIRE DE CASCADES
TENUE D'UN SPECTACLE EXTÉRIEUR
APRÈS L'HEURE LIMITE PRÉVUE AU
RÈGLEMENT MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le comité organisateur des festivités dans le cadre du 50^e anniversaire de Cascades demande à la ville l'autorisation de tenir un spectacle jusqu'à 2 heures du matin;
- 2 En vertu 105.1 du Règlement général G-100 adopté par la ville, est prohibé le fait d'émettre ou de permettre la production de spectacle ou la diffusion de musique dont les sons peuvent être entendus au-delà d'un rayon de 50 mètres à partir du lieu d'où provient le bruit;
- 3 En vertu de l'article 105.2 du même règlement, l'article 105.1 ne s'applique pas dans le cas de fêtes populaires autorisées par le Conseil;
- 4 L'article 115 du Règlement général G-100 prévoit que nul ne peut se trouver dans un parc ou sur le terrain d'une école sans excuse valable aux heures où une signalisation indique une telle interdiction, sauf par résolution du conseil et avec l'autorisation de l'autorité compétente qui a le contrôle et l'administration dudit parc ou dudit terrain;
- 5 L'activité prévue par le comité organisateur est exceptionnelle et qu'il y a lieu d'accéder à la demande;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **INFORMATION.** La Ville de Kingsey Falls informe la Sûreté du Québec qu'elle est d'accord avec la présentation d'un spectacle dans le parc municipal le samedi 5 juillet 2014 qui se prolongera jusqu'à 2 heures dans la nuit du 6 juillet. Cette activité se tiendra dans le cadre des festivités entourant le 50^e anniversaire de Cascades.

- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la Sûreté du Québec et à madame Barbara Hogg de Cascades Canada ULC.

14,175.2 DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA FERMETURE D'UNE PARTIE DE LA RUE TARDIF

**14-140 RÉSOLUTION NO 14-140
AUTORISATION POUR FERMER UNE
PARTIE DE LA RUE TARDIF DANS
LE CADRE D'UNE ACTIVITÉ DU
50^E ANNIVERSAIRE DE CASCADES**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Dans le cadre des festivités entourant le 50^e anniversaire de la compagnie Cascades, une grande fête aura lieu les 4, 5 et 6 juillet 2014 au parc municipal et au parc Bernard-Lemaire;
- 2 Plusieurs personnes circuleront à pied dans ce secteur;
- 3 Les organisateurs demandent à la ville l'autorisation de fermer une partie de la rue Tardif, entre le boulevard Marie-Victorin et la rue Pinard pour que les piétons puissent y circuler de façon sécuritaire;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls autorise les organisateurs des festivités dans le cadre des festivités du 50^e anniversaire de la compagnie Cascades à fermer la rue Tardif, entre le boulevard Marie-Victorin et la rue Pinard, pour la fête qui déroulera au parc municipal et au parc Bernard-Lemaire, le 5 juillet 2014. La fermeture est autorisée entre 7 h le 5 juillet et 3 h le 6 juillet.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au comité organisateur du 50^e anniversaire de Cascades.

14,176 TOUR CIBC CHARLES-BRUNEAU – Autorisation de passage

**14-141 RÉSOLUTION NO 14-141
AUTORISATION POUR CIRCULER DANS
LES RUES DE LA VILLE DANS LE
CADRE DU TOUR CIBC CHARLES-BRUNEAU**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Dans le cadre du Tour CIBC Charles-Bruneau, les cyclistes emprunteront les rues de la ville le 3 juillet 2014, entre 9 h 06 et 10 h 06;

- 2 Pour répondre aux exigences du ministère des Transports, les organisateurs de l'événement doivent obtenir l'autorisation des municipalités dans lesquelles les participants rouleront;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls autorise les participants au Tour CIBC Charles-Bruneau à emprunter les voies de circulation de la municipalité pour leur parcours le 3 juillet 2014.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Tour CIBC Charles-Bruneau.

14,177 TRAJET POUR CYCLISTES

La mairesse souligne qu'il n'y a pas d'indication pour les cyclistes qui arrivent de la piste cyclable pour se rendre à la passerelle. Elle mentionne que Vélo Tour en avait déjà peint des dessins sur la chaussée pour indiquer des trajets. Elle suggère que l'on fasse de même pour aider les touristes à se rendre au centre de la ville.

On suggère de demander à la coordonnatrice des loisirs de vérifier auprès de M. Guy Fortier de Vélo Tour.

14,178 AFFAIRES NOUVELLES

14,178.1 THÉÂTRE DES GRANDS CHÊNES – Demande de soutien à la publicité

14-142 RÉSOLUTION NO 14-142 THÉÂTRE DES GRANDS CHÊNES SOUTIEN FINANCIER À LA PUBLICITÉ

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Théâtre Profusion et le théâtre Alexe – Maïka, deux organismes à but non lucratif, s'unissent pour relancer le Théâtre des Grands Chênes à l'été 2014;
- 2 Ces deux organismes demandent à la ville de soutenir financièrement le théâtre pour le paiement de deux publicités communes des Fêtes du 50^e anniversaire de Cascades;
- 3 Il y a lieu que la ville soutienne le théâtre;
- 4 Aucun montant n'est disponible dans les dons prévus au budget 2014;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser au Théâtre des Grands Chênes une

contribution financière de **TROIS CENTS SOIXANTE-QUINZE DOLLARS (375,00 \$)** pour deux publicités communes des Fêtes du 50^e anniversaire de Cascades.

- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Théâtre des Grands Chênes.

**14,178.2 FABRIQUE SAINTE-MARGUERITE-BOURGEOYS –
Demande de contribution financière pour leur
activité de financement lors de la Fête nationale**

**14-143 RÉSOLUTION NO 14-143
FABRIQUE SAINTE-MARGUERITE-BOURGEOYS
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT DANS
LE CADRE DE LA FÊTE NATIONALE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville reconnaît le travail particulier de la Fabrique Sainte-Marguerite-Bourgeoys et est consciente des moyens financiers limités de cet organisme;
- 2 La Fabrique organise une activité de financement dans le cadre de la Fête nationale;
- 3 La ville peut subventionner un tel organisme;
- 4 Aucun montant n'est disponible dans les dons prévus au budget 2014;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser à la Fabrique Sainte-Marguerite-Bourgeoys une contribution financière de **DEUX CENTS CINQUANTE DOLLARS (250,00 \$)** pour son activité de financement dans le cadre de la Fête nationale.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la Fabrique Sainte-Marguerite-Bourgeoys.

14,178.3 PARC-ÉCOLE

Le conseiller Luc Duval informe les membres du conseil qu'une rencontre a eu lieu cet avant-midi avec l'école et la commission scolaire pour vérifier l'entente qui avait été conclue avec la ville. Il s'avère que tous les travaux doivent être effectués par les

employés municipaux. Il suggère d'engager un menuisier qui pourrait être accompagné par deux étudiants. Pour ce qui est du montage des structures de jeux, la commission scolaire devrait obtenir le prix d'un deuxième soumissionnaire.

14,178.4 PARC MUNICIPAL

Le conseiller Luc Duval a fait une liste des travaux qui doivent être faits. Il mentionne que le bâtiment est prêt mais qu'il reste beaucoup de travail à faire sur le terrain (nivelage, gravier, tourbe, etc).

14,178.5 GESTERRA

Suite à la présentation de M. Lemieux la semaine dernière, les membres du conseil conviennent de ne pas adhérer à l'actionnariat dans Gesterra.

14,178.6 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Le conseiller Christian Côté souligne le travail de supervision des travaux publics fait par le conseiller Luc Duval depuis le départ du directeur général. M. Côté demande aux membres du conseil s'ils seraient d'accord à ce que Cacades Ingénierie et Projet facture quelques heures par semaine, au besoin, pour que M. Duval supervise les projets en cours jusqu'à l'embauche du contremaître. Les membres du conseil sont d'accord.

14,179 LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 23 h 05.

Micheline Pinard-Lampron
Mairesse

Lyne Fournier
Directrice générale par intérim et
greffière adjointe